

Nombre de Conseillers actuels en exercice : 7	L'an 2020, le 30 décembre 2020 à 11H le Conseil Municipal de la Commune de LERCOUL, dûment s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la Présidence du Maire, M. François LAFON.
dont :	
Présents : 7	Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 décembre 2020, en application des articles L.2121-7, L 2121-8 du C.G.C.T.
Absents : 0	
Procurations : 0	
Votants : 7	Présents : 7 membres, MM. François LAFON, Johnny MARCHE, Mme BENEDET Solange, MM. Jacques GARCIA, Yves SERRI, MM. Sylvain GRAVAILLAC et Yves SANS. lesquels forment la majorité des membres en exercice, qui peut ainsi valablement délibérer, en application de l'article, L 2121-17 du C.G.C.T.
	<i>Absents : 0</i>
	Procurations : 0
	Secrétaire(s) de séance élu(s), en conformité avec l'article L. 2121-15 du C.G.C.T. : M. Jacques GARCIA.

Remarque : le Conseil Municipal s'est réuni ce jour pendant la période d'urgence sanitaire lié à l'épidémie du Coronavirus COVID-19 en respectant les gestes barrières, les consignes de sécurité.

**OBJET : OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE POUR L'EMPRISE DES
PARCELLES SUR LES VOIES COMMUNALES**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite des divisions parcellaires effectuées par le cabinet de Géomètre-Expert LEFEVRE de Pamiers 09100, les services des impôts fonciers de l'Ariège ont attribué de nouveaux numéros cadastraux pour les parcelles délimitées constituant des voies privées ouvertes à la circulation publique et déterminé les contenances de chaque parcelle à acquérir par la commune et les contenances restant à chaque propriétaire après divisions. La liste en est donnée ci-dessous :

A - Voies desservant le quartier de Baraquié et de Villotte

Parcelles privées :

- N° 2627 = Helfrich née Augé Sandrine, nu-propiétaire et Augé Eliacin, usufruitier,
- N° 2869 et 2871 Kerr Myriam Windy, Kerr Catherine, Kerr Yan propriétaires indivis, (anciens N° 800 et 801 divisés)
- N° 2621 et 2793 = Dellac René, propriétaire,
- N° 2636 = Lefeuvre Catherine née Domingues, propriétaire,
- N° 2632 = Galy Gérard, propriétaire,
- N° 2873 = Augé Antoine, propriétaire DCD sans héritiers connus, (ancien N° 802 divisé)
- N° 2626 = Rouzard José, née Déramond, -Rouzard Danièle ép. Sabot, - Rouzard Lucette ép. Molina Indivision,
- N° 2615 = Augé Jeanine ép. Larroque, propriétaire,
- N° 2629 = Augé Chantal ép. San Roma, propriétaire.

REÇU LE :

15 JAN. 2021

B - Voies desservant l'entrée du village et le parvis de l'église

PREFECTURE FOIX

- Parcelles privées :

- N° 2882 = Lafon Martin, propriétaire, (ancien N° divisé 678)
- N° 2894 et 2895 = Ducourthieux Sébastien (ancien N° divisé 657)
- N° 2888 et 2890 = Le Hin Yvan et Aufiero Virginie ép. Le Hin, propriétaires indivis, (anciens N° divisés 2416 et 2417)
- N° 2886 = Montbrun René et Bégue Nathalie ép. Montbrun, propriétaires indivis, (ancien N° divisé 2415)
- N° 2876 = Duraud Pascale nu-propiétaire et Duraud Jean-Paul usufruitier, (ancien N° divisé 651)
- N° 2892 = Trinchéro Julie et Trinchéro Nicolas, Nus-propiétaires et Trinchéro Jean-François-Martinez Michèle Ep. Trinchéro, usufruitiers, (ancien N° divisé 2418)
- N° 2878 = Herland Anatole nu-propiétaire et Herland Michel usufruitier, (ancien N° divisé 652)
- N° 2884 = Sans Didier nu-propiétaire et Sans Christiane, née Chaupy usufruitière (ancien N° divisé 2414)

C – Voies desservant le quartier de Tourrens et du Carrier

– Parcelles privées :

- N° 2859 = Bourgès Josette, ép. Fesquet, propriétaire, (ancien numéro divisé 2302)
N° 2857 = Bourgès Aline, ép. Hermand, propriétaire, (ancien numéro divisé 692)
N° 2852/2854 = Marty Christophe et Gagliardo Murielle, Ep.Marty, indivis,(anciens Nos divisés 690/691)
N° 2849 = SCI Les Gambier, représentée par Mr Gravaillac Sylvain,(ancien numéro divisé 689)
N° 2868 = Romerosa François et Marie-Pierre, propriétaires indivis, (ancien numéro divisé 2420)
N° 2862 = Surcin André, propriétaire, (ancien numéro divisé 2313)
N° 2865 = Surcin André, Surcin Valérie et Surcin Brigitte, propriétaires indivis, (ancien numéro divisé 2419)
N° 2847 = Pereira Patrick et Guitard Yvonne ép. Péreira, propriétaires indivis, (ancien numéro divisé 687)
N° 2844 = Augé Paul dit Patérou / Serri Christiane (ancien numéro divisé 686)

Il est donc nécessaire de mettre en route la procédure prévue à l'article L318-3 du code de l'urbanisme, procédure choisie par délibération du conseil municipal de Lercoul en date du 29 Août 2020, qui prévoit que « *La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations, peut, après enquête publique, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.* »

A cet effet l'article R318-10 prévoit que le maire ouvre une enquête publique, après délibération du conseil municipal. Le dossier soumis à enquête est à ce jour complet et comprend les pièces suivantes :

1. La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé ;
2. Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ;
3. Un plan de situation ;
4. Un état parcellaire.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ouvrir une enquête publique dans le cadre de la régularisation des voies de circulation en l'intérieur du village, voies dont les emprises sont toujours privées et sont la propriété des personnes désignées ci-dessus.

Monsieur le maire demande aussi l'autorisation de nommer par arrêté le commissaire enquêteur chargé de recueillir les observations et remarques des propriétaires concernés ainsi que du public aux jours et heures fixés dans le dit arrêté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Lercoul,

Vu les délibérations du 28 août 2020, n° 2020-053 et n°2020-54,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de l'urbanisme, notamment en ses articles L.318-3, R318-10 et R.318-11,

Vu le code de la voirie routière, notamment en ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.134-1 et R.134-5 à R.134-14,

DECIDE :

1°- d'autoriser Mr le Maire de Lercoul à ouvrir une enquête publique dans le cadre de la régularisation des voies de circulation à l'intérieur du village, voies dont les emprises sont toujours la propriété des personnes désignées ci-dessus et dont les parcelles ont fait l'objet d'un état parcellaire établis par le cabinet de Géomètre-Expert LEFEVRE de Pamiers 09100;

2° -d'autoriser Mr le Maire de Lercoul à nommer un commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique, et à en fixer les dates et les modalités pour recevoir les diverses observations relatives à la régularisation des rues du village pour leur classement dans le domaine public de la voirie communale de Lercoul.

Ainsi fait et délibéré à
Lercoul le 30 décembre 2020

Au Registre des Délibérations, sont les signatures.

Rendu exécutoire par :
publication
du relevé de décisions

REÇU LE :

15 JAN. 2021

PREFECTURE FOIX

Le Maire,


François LAFON

